

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2022-274

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande de l'entreprise SBTP 155, rue de Merville 62232 VENDIN LES BETHUNE, afin de garantir le bon déroulement des travaux de reprise tapis d'enrobés suite à ouverture en chaussée route de Bergues RD916 à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte droit des travaux route de Bergues RD916, et ce, le mardi 6 décembre 2022 toute la journée.

ARTICLE 2 : une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise SBTP et notamment la pose de feux tricolores lorsque la circulation se fera en sens unique alternée.

ARTICLE 3 : Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise SBTP et prendront fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis
A SBTP

Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT,
Monsieur le Responsable Arrondissement de Dunkerque,
Monsieur le Lieutenant-Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de LILLE,
Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,
Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,
Monsieur le Directeur des Transports Départementaux,
Monsieur le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E,
MM. les Présidents des Syndicats de Transports,
MM. les co-Directeurs du C.R.I.C.R de VILLENEUVE D'ASCQ.
Au réseau Arc-en-Ciel et Delgrange Voyages.

Fait à WORMHOUT, le 28/11/2022

Le Maire,
Frédéric DEVOS



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 28/11/2022
Le Maire,
Frédéric DEVOS





Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

27h



Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : MONCHY Prénom : Benoit
Dénomination : SBTP Représenté par :
Adresse Numéro : 155 Extension : Nom de la voie : rue de merville
Code postal 62232 Localité : vendin les bethune Pays : France
Téléphone 0624073001 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : sbtp.fibre@gmail.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : 34 + 894 Point de Repère (PR) routier de fin d'application : 34 + 946
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : D916 - RTE DE BERGUES
Code postal 59470 Localité : WORMHOUT

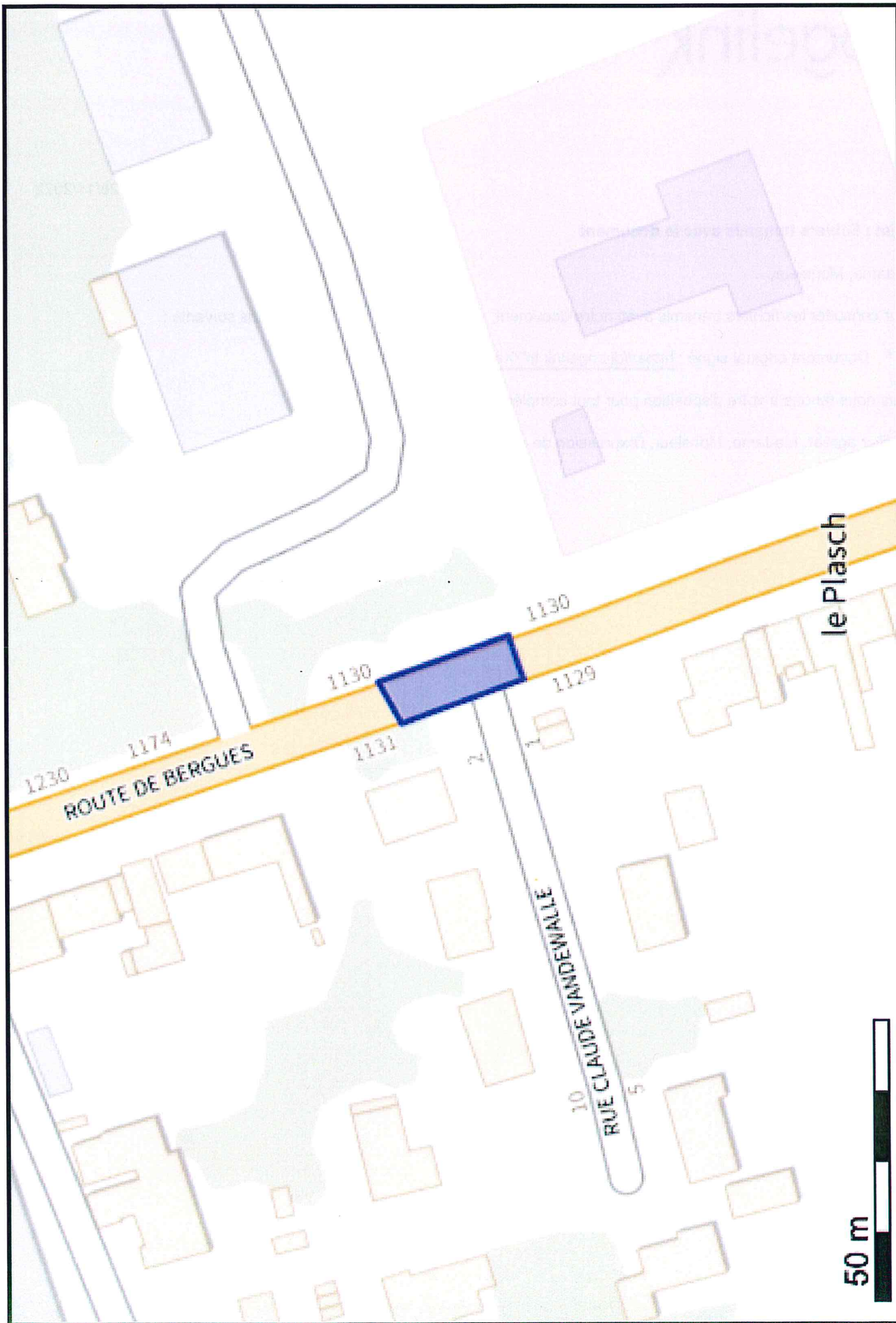
Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : PMVGC T2029295 T1989460
Description des travaux : Reprise tapis enrobés suite ouverture. Reprise sur demi-chaussée suite RDV avec Mr Spinious.
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁹⁾ : Reprise enrobés
Date prévue de début des travaux : 06/12/2022 Durée des travaux (en jours calendaires) : 1

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 1 Date de début de réglementation 06/12/2022
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁹⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole



(50.894427 2.461327);(50.894451 2.461440);(50.894657 2.461322);(50.894620 2.461215);(50.894427 2.461327);